

2015-2558
2015-07-17

GROUPE	2 et 4	HERBICIDE
---------------	---------------	------------------

L'HERBICIDE TRUVIST

Granules mouillables

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Chlorsulfuron 15,8 %
 Aminocyclopyrachlore 39,5 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes lait et sulfites.

No D'HOMOLOGATION : 30920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 168 GRAMMES - VRAC

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du chargement/mélange, pendant l'application, le nettoyage et des activités de réparation (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact, directement ou par le biais de la dérive, avec les travailleurs ou autres personnes. Durant l'application, seuls les manutentionnaires du produit (ceux qui le mélangent, le chargent et l'appliquent) porteurs de vêtements de protection individuelle peuvent être dans l'aire d'application.
- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- N'appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous « MODES D'EMPLOI ».

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

Truvist est une marque déposée de Bayer.

L'HERBICIDE TRUVIST

Granules mouillables

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Chlorsulfuron 15,8 %
Aminocyclopyrachlore 39,5 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes, lait et sulfites.

No D'HOMOLOGATION : 30920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du chargement/mélange, pendant l'application, le nettoyage et les activités de réparation (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact, directement ou par le biais de la dérive, avec les travailleurs ou autres personnes. Durant l'application, seuls les manutentionnaires du produit (ceux qui le mélangent, le chargent et l'appliquent) porteurs de vêtements de protection individuelle peuvent être dans l'aire d'application.

- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- N'appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous « DIRECTIVES D'UTILISATION ».

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : Lire avant l'utilisation

- Ne pas appliquer ce produit sur des surfaces sous lesquelles des racines d'arbres et/ou d'arbustes désirables peuvent pousser à moins que leur endommagement ou leur perte puisse être toléré. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirable est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre bien au-delà du couvert végétal.
- Éviter que la bouillie ou la dérive atteigne les habitats aquatiques ou fauniques importants comme les lacs, les cours d'eau, les étangs, les brise-vent, les marais, les brouilliers, les rivages de brouilliers desséchés, les boisés, les talus de fossé végétalisés, et autre couverture végétale sur le bord des champs.
- Certaines espèces en particulier peuvent être sensibles à de faibles niveaux de l'herbicide Truvist, y compris, sans s'y limiter : les conifères (comme le sapin Douglas, l'épinette de Norvège, les pins blancs et de Ponderosa), les feuillus (comme le bouleau, le peuplier deltoïde, le févier épineux, le magnolia, les espèces de peupliers, le gainier rouge, l'érable argenté, et les espèces de saules), de même que les arbustes ornementaux (comme le thuya occidental, le fusain ailé, le lilas des Indes, le forsythie, l'hortensia, le Lampranthus aurantiacus, le magnolia, la prune violette et l'if).
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirable peut survenir si l'herbicide Truvist est appliqué sur ou près de leurs racines aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le sol traité peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines. Prendre en considération les caractéristiques et les conditions particulières d'un site qui pourraient contribuer à une exposition non voulue des arbres et de la végétation désirables. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirable est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre au-delà du couvert végétal. Si plus d'information est requise concernant la zone racinaire, consulter le service provincial de vulgarisation, un professionnel ou autre personne qualifiée.
- Ne pas utiliser sur les pelouses ou le gazon.
- Si des sites non cultivés sont traités avec l'herbicide Truvist doivent être convertis pour produire des aliments pour les humains ou pour le bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée. Consulter la section « ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP » de cette étiquette.
- Ne pas appliquer dans l'eau des canaux et fossés d'irrigation, ou dans ces canaux ou fossés secs, y compris sur leurs rives.

- Là où les chances sont minces qu'il pleuve peu de temps après l'application sur des sols poudreux, secs et légers, le traitement peut mener à une migration du produit, transporté sur les particules de sol déplacées par le vent. Il est possible de causer du dommage aux cultures susceptibles et à la végétation désirable. Un dommage aux cultures ou à la végétation désirable peut survenir si le sol traité est entraîné par ruissellement, par le vent ou déplacé sur le sol utilisé pour les cultures ou du terrain sur lequel croît de la végétation désirable. Ne pas appliquer l'herbicide Truvist lorsque ces conditions prévalent et que ces types de sol (poudreux, secs, légers ou sableux) dominent la surface à traiter.
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirables peut survenir si l'équipement est drainé ou rincé sur ou près de leurs racines aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le produit chimique peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines.
- Pour éviter d'endommager la végétation désirable, dans les endroits non herbacés, adjacents à la végétation désirable, éviter les chevauchements d'applications et fermer le pulvérisateur au départ, en tournant, et lorsque vous ralentissez ou arrêtez.
- Les applications effectuées là où l'eau de ruissellement coule sur une terre cultivée, celle-ci peut faire du dommage ou tuer des cultures comme, sans s'y limiter : le canola, les légumineuses à grain, les pois, la betterave à sucre, les pommes de terre, les tomates, le soya, la féverole, la luzerne, la vigne et les cultures horticoles.
- La prudence est conseillée dans l'utilisation de ce produit sur des espaces où il serait intolérable de perdre des arbres (conifères ou feuillus) et/ou des arbustes, de même que d'autres plantes à feuilles larges. Cela inclut, sans s'y limiter, les plantes légumineuses et les fleurs sauvages. Sans expérience préalable, avant de procéder à des applications à grande échelle, il est nécessaire de tester de petites surfaces contenant ces plantes pour connaître leur tolérance à l'herbicide Truvist et à ses résidus dans le sol.
- De faibles doses de l'herbicide Truvist peuvent tuer ou sérieusement endommager la plupart des cultures. À la suite d'une application de l'herbicide Truvist, l'utilisation de l'équipement de pulvérisation mal nettoyé pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures pour lesquelles l'herbicide Truvist n'est pas homologué peut les endommager. Pour obtenir plus de détails, consulter la section « NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR » de cette étiquette. La meilleure manière de réduire ce potentiel de dommage à la culture est d'utiliser un équipement réservé au mélange et à l'application.
- Il est recommandé de ne pas travailler le sol traité pour réduire le potentiel de migration de l'herbicide Truvist par érosion éolienne ou hydrique.
- La prudence est recommandée lors de l'utilisation de ce produit sur les graminées stressées par la sécheresse, sur les sols saturés d'eau, lorsqu'il y a de grandes différences entre les températures diurnes et nocturnes, dans les situations de faible fertilité, de dommage par les insectes ou la maladie, car les graminées peuvent subir des dommages inacceptables.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Truvist doit être utilisé selon les recommandations de cette étiquette.

L'herbicide Truvist est en granules dispersables, mélangés à l'eau et appliqués par pulvérisation. L'herbicide Truvist peut être appliqué par équipement de pulvérisation terrestre pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges y compris beaucoup de mauvaises herbes envahissantes et nocives qui poussent sur les terres et sur les rivages.

L'herbicide Truvist est homologué pour la suppression générale des mauvaises herbes et des broussailles sur les terres privées, publiques et militaires, comme suit : aires non agricoles non cultivées (ex. : aéroports, autoroutes, emprises de chemins de fer et de lignes électriques, endroits où pour épandre les égouts, etc.) ; aires agricoles non cultivées non destinées à la culture (ex. : cours de la ferme, espace d'entreposage du carburant, le long des

clôtures, rivages de fossés ne servant pas à l'irrigation, des bandes tampons, etc.) et des sites industriels extérieurs (comme les cours à bois, parc de réservoirs et de pipelines, etc.).

L'herbicide Truvis est rapidement absorbé par les feuilles, les tiges et les racines des plantes. Les effets de l'herbicide Truvis peuvent être constatés sur les plants en deçà de quelques heures à quelques jours. Le symptôme le plus évident est celui de la tige et des feuilles qui plient ou se tordent. D'autres symptômes plus avancés incluent : chlorose grave, nécrose, épaississement de la tige, arrêt de croissance, plissement de la feuille, callosités sur les feuilles et les veines des feuilles, voilement de la feuille, et grossissement des racines. Certaines mauvaises herbes à feuilles larges traitées peuvent prendre plusieurs semaines avant de mourir et jusqu'à plusieurs mois pour certaines plantes ligneuses. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la dose utilisée, de la sensibilité et de la taille de la mauvaise herbe, des conditions de croissance au moment du traitement et après, des précipitations, de la matière organique du sol et de son pH.

Les chutes de pluie, la température du sol et son pH sont des facteurs importants qui affectent la décomposition dans le sol de l'herbicide Truvis. La décomposition de l'herbicide Truvis est plus rapide sous les conditions du sol suivantes : pH faible, température élevée, et humidité élevée. Le processus de décomposition est plus lent sous les conditions suivantes du sol : pH élevé, basse température et humidité peu élevée.

L'herbicide Truvis résiste au lessivage par la pluie quatre heures après l'application.

L'herbicide Truvis supprime les mauvaises herbes annuelles susceptibles parce qu'elles l'absorbent dans leurs feuilles et leurs racines. La meilleure suppression des mauvaises herbes annuelles en postlevée survient lorsqu'elles sont en pleine croissance, habituellement en juin-juillet. Les conditions chaudes et humides favorisent la croissance des mauvaises herbes et améliorent l'activité de l'herbicide Truvis ; les mauvaises herbes stressées par des conditions d'humidité et de température extrêmes peuvent être moins susceptibles et mener à un désherbage incomplet. La suppression résiduelle des mauvaises herbes qui germent après l'application de l'herbicide Truvis survient dans la zone des racines où il est transporté par la pluie. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque suffisamment de pluie entraîne l'herbicide Truvis à une profondeur allant de cinq à sept centimètres après l'application, avant que les mauvaises herbes développent un système racinaire bien établi et croissent au-delà du stade plantule.

DIRECTIVES D'UTILISATION

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

L'herbicide Truvis peut être appliqué au maximum une fois par année.

Ne pas contaminer les puits ou l'eau destinée à la consommation.

Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout type de système d'irrigation.

Ne pas laisser paître les animaux ou les alimenter de fourrage, de foin ou de paille provenant de surfaces traitées.

Ne pas utiliser la matière végétale traitée avec ce produit comme paillis ou compost.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION

<i>L'herbicide TRUVIST</i>	
SITES : Espace industriel non cultivé	
PÉRIODE D'APPLICATION : Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer aux mauvaises herbes jeunes en pleine croissance. Il est essentiel de recouvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.	
DOSES D'APPLICATION POUR APPLICATION TERRESTRE	
L'herbicide TRUVIST	168 grammes/hectare
Adjuvants : Non ionique ou Merge* ou Concentré d'huile végétale	0,25 % v/v ou 1% v/v ou 1% v/v
Espèces	Mauvaise herbe
Silène enflé	Suppression pour 12 mois
Bardanette épineuse	Suppression
Renoncule (âcre, géante, bulbeuse)	Suppression pour la saison
Renoncule (velue, à petites fleurs)	Suppression
Chardon des champs	Suppression
Céraiste vulgaire	Suppression
Séneçon vulgaire	Suppression
Tanaisie vulgaire	Suppression pour 12 mois
Herbe à dinde	Suppression
Spargoute des champs	Suppression
Saponaire des vaches	Suppression
Pissenlit	Suppression
Liseron des champs	Suppression pour la saison
Prêle des champs	Suppression pour 12 mois
Vergerette (Canada commune)	Suppression
Vergerette (annuelle)	Suppression
Sagesse-des-chirurgiens	Suppression
Berce du Caucase	Suppression pour toute la saison (jusqu'au stade quatre feuilles)
Verge d'or (Canada, commune)	Suppression pour la saison
Renouée scabre	Suppression
Halogeton	Suppression
Épervière (orange, jaune)	Suppression
Ortie royale	Suppression
Centaurée (diffuse, tachetée)	Suppression

Renouée des oiseaux (polygonum argyrocoleon, traînasse, commune, coriace)	Suppression
Kochia (celle résistante au groupe 2 incluse)	Suppression
Kudzu	Répression
Renouée persicaire	Suppression
Chénopode blanc	Suppression
Euphorbe feuillue	Suppression
Chardon (penché, épineux, à feuilles très épineuses)	Suppression
Grande marguerite	Suppression
Armoise douce	Suppression
Lépidie des champs	Suppression pour 12 mois
Espèces de plantain	Suppression pour la saison
Herbe à puces	Suppression pour 12 mois
Laitue scariote	Suppression
Herbe à poux (commune, fausse et géante)	Suppression
Herbe à poux (Ouest)	Suppression pour la saison
Amarante à racine rouge	Suppression
Soude roulante	Suppression (jusqu'à huit centimètres)
Matricaire inodore	Suppression
Bourse-à-pasteur	Suppression
Chondrille effilée	Suppression pour 12 mois
Gaillet mollugine	Suppression
Laiteron (potager, des champs)	Suppression
Tabouret des champs,	Suppression
Érodium cicutaire	Suppression
Sumac (à vernis et vinaigrier)	Suppression pour 12 mois
Trèfle (blanc, lupuline)	Suppression pour la saison
Canola spontané	Suppression
Silène à larges feuilles	Suppression
Renouée liseron	Suppression
Carotte sauvage	Suppression
Cerfeuil sauvage	Suppression pour la saison
Moutarde des champs	Suppression
Panais sauvage	Suppression
Rose sauvage	Suppression pour la saison
Centaurée du solstice*	Suppression
Espèces de saule (discolore, de l'intérieur, de talus)	Répression de 12 mois
Symphorine rivicole (Ouest)	Répression

MÉLANGES EN RÉSERVOIR : Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. Canada au 1-800-334-7577 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Bayer CropScience Inc.

INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION :

APPLICATION TERRESTRE

À l'aide de l'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Truvisit comme traitement à la volée pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges listées sur l'étiquette. Appliquer l'herbicide Truvisit à la dose recommandée dans un volume minimum de bouillie de 200 L/ha.

NE PAS appliquer par temps complètement calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des bourrasques (> 8 km/h). NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification « très grossières » (diamètre volumétrique moyen de 375 à 400 microns) de l'ASAE (Société des ingénieurs agricoles des États-Unis). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. L'utilisation d'écrans ou de cônes réduira aussi le potentiel de dérive de la bouillie.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

1. Choisir un volume de bouillie qui assurera une couverture complète et uniforme. Ne pas utiliser moins de 200 L d'eau par hectare. Des volumes de bouillie allant de 200 à 400 litres par hectare sont recommandés.
2. Mettre entre 1/4 et 1/3 d'eau fraîche dans le réservoir du pulvérisateur.
3. Mettre l'agitateur en marche, puis ajouter au réservoir la quantité voulue de l'herbicide Truvisit. L'agitation continue est requise afin que l'herbicide Truvisit demeure en suspension.
4. Une fois que l'herbicide Truvisit est en suspension, les autres composants du mélange en réservoir peuvent être ajoutés tout en continuant le remplissage avec de l'eau. La bonne séquence pour mettre les composants dans le réservoir est la suivante :
 - I. les préparations sèches,
 - II. les concentrés émulsifiables,
 - III. les surfactants (surfactant non-ionique à 0,25 % v/v ou 2,5 L/1 000 L de bouillie ou un concentré d'huile végétale à 1 % v/v ou 10 L /1 000 L de bouillie ou l'adjuvant Merge* à 1,0 % v/v ou à 10 L/1 000 L de bouillie).S'il y a lieu d'ajouter un agent de suppression de la dérive, il faut l'ajouter en dernier.
5. Dans le cas des autres chargements, réduire le volume de dix pour cent ou moins pour compenser ce qui reste dans le fond du réservoir. Remplir le réservoir d'eau fraîche comme décrit à l'étape 1, puis suivre les autres étapes.
6. Ne pas laisser la bouillie pour plus de 24 heures dans le réservoir avant de l'appliquer ou cela pourrait nuire à l'efficacité du mélange. Si la bouillie est demeurée au repos pour un

temps dans le réservoir, il faut l'agiter vigoureusement pour disperser complètement les composants avant de recommencer la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Si le pulvérisateur doit être utilisé pour traiter des cultures ou des plantes ornementales, enlever complètement toutes traces de l'herbicide Truvis des équipements de mélange et d'application immédiatement après l'application, de la façon suivante :

1. Vider le réservoir, puis rincer à l'eau claire durant un minimum de dix minutes, le réservoir, la rampe et les boyaux. Inspecter visuellement le réservoir pour s'assurer que toutes traces de l'herbicide Truvis ont disparu. Au besoin, répéter l'étape 1. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUISIS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION DÉSIRABLE.**
2. Remplir le réservoir d'eau claire, puis ajouter un litre d'ammoniaque domestique (concentration minimale de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Vider la solution par la flèche et les boyaux, puis ajouter plus d'eau pour remplir le réservoir complètement. Laisser reposer pour 15 minutes avec l'agitateur en marche. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les écrans, puis nettoyer séparément dans un seau contenant un agent de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer complètement le réservoir avec de l'eau claire pour au minimum cinq minutes, vider l'eau au moyen des boyaux et de la rampe.

ATTENTION :

Ne pas utiliser l'ammoniaque domestique avec un produit de blanchiment à base de chlore. L'utilisation de l'ammoniaque avec du blanc de lessive au chlore dégagera un gaz sentant le moisi qui peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou des équipements suivants **N'EXIGE PAS** de zone tampon : équipement manuel ou pulvérisateur type sac à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur emprises, des zones tampons de protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises ; cependant, devraient être mises en pratique les meilleures stratégies d'utilisation qui permettent de minimiser la dérive hors site, y compris tenir compte des conditions météorologiques (direction du vent, sa faible vitesse) et celles de l'équipement de pulvérisation (gouttelettes grossières, minimiser la hauteur au-dessus du couvert végétal). Toutefois, les applicateurs doivent respecter les zones tampons indiquées pour protéger les habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, boisés, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides).

Zones tampons pour l'herbicide Truvist.

Méthode d'application	Sites	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les :		
		Profondeurs des habitats en eau douce :		Habitat terrestre (m)
		Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	
Pulvérisateur terrestre	Endroits non cultivés	2	1	25 ^{1,2}

¹ Dans le cas des applications avec pulvérisateur terrestre, les zones tampons peuvent être réduites avec l'utilisation d'écrans réducteurs de dérive. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 % avec l'utilisation d'une rampe munie d'un écran complet (rideau, enveloppe) qui atteint le couvert végétal de la culture ou le sol. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 % lorsque chaque buse est munie d'un cône protecteur maintenu à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal de la culture.

² Les zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et hydroélectriques, les servitudes des services publics et les routes, de même que pour les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des partenaires de mélange et respecter la zone tampon la plus restrictive parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière de la classification (ASEA) indiquée sur les produits du mélange en réservoir.

ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP :

Si des sites non cultivés sont traités avec l'herbicide Truvist doivent être convertis pour produire des aliments pour les humains ou pour le bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée.

Pour semer votre culture d'épreuve biologique, sélectionner une ou des aires représentatives du champ déjà traité avec l'herbicide Truvist. Au moment de sélectionner le(s) site(s) le(s) plus représentatif(s) des conditions du sol au champ, s'assurer de prendre en considération les facteurs comme la grandeur du champ, la texture du sol, le drainage et les surfaces pour tourner. Dans les grands champs, il se peut que plus d'un site soit requis pour obtenir des résultats fiables.

Semer les bandes de test perpendiculairement à la direction utilisée lorsque le champ a été traité. Les bandes devraient être assez longues pour traverser plusieurs passes effectuées avec le pulvérisateur. Les grandes surfaces de test sont plus fiables que les petites.

Utiliser de l'équipement standard pour travailler le sol et semer l'épreuve biologique.

Préparer le lit de semence et semer les cultures et les variétés parmi lesquelles vous ferez votre choix l'année suivante. Pour effectuer votre (vos) épreuve(s) biologique(s) au champ, il est important d'utiliser le même temps de semis, les mêmes conditions, les mêmes techniques et méthodes culturales que vous utilisez habituellement. Semer aussi une surface adjacente non traitée avec l'herbicide Truvist pour l'utiliser comme témoin.

Au fur et à mesure que la (les) culture(s) lève(nt) et croît (croissent), surveiller les principaux points suivants dans les deux parcelles (celle traitée avec l'herbicide Truvist et la parcelle témoin) :

la population	la croissance des racines	le taux de croissance
la couleur et la vigueur du plant	le rendement	

En faisant vos observations, permettre à votre (vos) culture(s) d'atteindre la maturité.

Ne pas pulvériser trop d'herbicides sur les bandes d'essais ce qui pourrait endommager la (les) culture(s) de l'épreuve biologique au champ.

Si l'épreuve biologique au champ indique qu'il y a toujours des résidus de l'herbicide Truvist, ne pas faire de rotation avec une autre culture jusqu'à ce que les résultats de l'épreuve biologique démontrent que les cultures susceptibles croissent normalement.

GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Pour supprimer les plantes envahissantes, l'herbicide Truvist peut être appliqué en postlevée comme traitement généralisé ou ponctuel/en bandes. Les applications en postlevée devraient être effectuées avant le stade bouton ou tôt en début floraison. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque le volume de bouillie est suffisant pour offrir une couverture uniforme des plants traités.

L'herbicide Truvist peut jouer un rôle important dans les programmes de lutte intégrée de gestion de la végétation pour traiter certaines infestations d'espèces de mauvaises herbes envahissantes et nocives. Consulter les spécialistes locaux en agriculture et en gestion du territoire et/ou des conseillers sur les plantes envahissantes. Ces ressources peuvent servir de guide concernant les meilleures pratiques de gestion et pour la conception de programmes de lutte intégrée. Il faut agir rapidement pour contenir, éviter la reproduction et si possible éliminer l'envahisseur. L'herbicide Truvist a démontré son efficacité sur les mauvaises herbes envahissantes indiquées sur la liste qui suit ou sur des espèces de mauvaises herbes étroitement apparentées.

Mauvaise herbe	Espèces
Centaurée chondrilloïde	<i>Crupine</i>
Centaurée ibérique	<i>Centaurée ibérique</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Centaurée du solstice	<i>Centaurea solstitialis</i>
Halogeton (sol salin)	<i>Halogeton</i>

L'herbicide Truvist peut être appliqué au maximum une fois par année.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide Truvist, herbicide du groupe 2 et groupe 4.

Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Truvist et à d'autres herbicides du groupe 2 ou groupe 4.

Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Truvist ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de Bayer ou appeler Bayer CropScience Inc au numéro sans frais 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Truvist est une marque déposée de Bayer

*Tous les autres produits sont des marques de leur société respective.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))